

Compte-rendu du conseil municipal du 27 mai 2019



1- Projet médiathèque : présentation et approbation de l'Avant Projet Définitif (APD) .

Le conseil municipal a désigné le Cabinet d'architecture Berger-Granier comme maître d'oeuvre du projet de construction d'un pôle culturel sur l'ancien site du 8 à Huit.

Lors de la séance du 25 mars dernier, l'architecte Pierre Granier avait présenté l'Avant-Projet Sommaire du futur pôle culturel. Aujourd'hui le projet est validé de tous les services associés aussi l'Avant-Projet Définitif était à l'ordre du jour.

Pierre Granier a développé le programme de réalisation des espaces : médiathèque, école de musique, auditorium, musée Jules Romains, accueil, pour une surface totale de réhabilitation de 711 m² et a précisé les divers lots de travaux pour cette réalisation.

L'estimation des travaux concernant le pôle culturel s'élève à la somme de 1 087 435 € HT (honoraires non compris), soit 1528 €/m².

Le CM donne son accord à l'unanimité pour cet Avant-Projet Définitif et sollicite une subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de la partie médiathèque. Ce projet pouvant être financé à hauteur de 40 % pour un montant de travaux de 442 814.48 € HT. Sont également sollicités la Région, le Conseil Départemental et la Communauté de Communes.

2- Rue Chaussade : autorisation à M le maire pour la signature de la convention entre la commune et le Conseil départemental.

Le projet d'aménagement de la rue Chaussade est inscrit au titre du contrat 43.11 signé avec la communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal pour la partie aménagement de surface (subvention de 150 000 € pour une dépense subventionnable de 750 117 € HT).

Le CM donne l'autorisation à M le maire pour signer la convention relative à l'octroi de la

subvention.

3- Projet Aménagement d'un espace public couvert au 22 rue Chaussade.

M le maire expose le projet de cet aménagement situé au 22 rue Chaussade présenté par les architectes Amandine Masut et Victor Miramand, et qui donne accès au nouveau parking. Cet espace couvert (passage piétons et véhicules) nécessite aujourd'hui un aménagement nécessitant diverses entreprises : maçonnerie, étanchéité, plâtrerie, électricité, plomberie, sanitaires, habillage bois etc.

Concernant la maison attenante seules les façades Nord et Est seront crépies pour le moment.

Montant prévisionnel des travaux : 134 670 € HT.

Le CM donne son accord pour effectuer ces travaux.

4- Secrétariat de la mairie : adoption des nouveaux horaires et modification des demi-journées de fermeture de la mairie.

Suite à un souhait des secrétaires en poste à l'accueil, de ne pas travailler le mercredi après-midi et d'établir une équité entre les deux personnes, le secrétariat sera fermé au public le mercredi après-midi au lieu du mardi et jeudi.

A compter du 1^{er} septembre :

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 17h, mercredi de 9h à 12h et permanence téléphonique de 12h à 17h, samedi de 9h à 12h (sauf juillet et août).

Le CM donne son accord.

5- Itinérance numérique : convention et participation.

Depuis 2016, la communauté de communes a entrepris sur divers PR et GR de son territoire de valoriser le patrimoine naturel, géologique ou historique. 8 communes sont concernées dont St Julien-Chapteuil avec le parcours « Sentier des étoiles » de la place Saint Robert à l'observatoire du Betz. Du mobilier sera installé (table, 3 pupitres, banc, 4 tables, borne d'observatoire et 8 planètes) tout au long de cette balade d'environ 8 kms. L'Office de Tourisme a la charge de la communication et la promotion.

Ce mobilier qui reste propriété de la communauté de communes, sera installé aux endroits stratégiques par les services techniques de la commune et une participation forfaitaire de 5547 € doit être versée. Le CM donne son accord pour que le maire signe la convention avec la communauté de communes ainsi que le versement de la participation forfaitaire.

6- Réflexion sur la mise en place d'une zone bleue et d'arrêts minute dans la rue Chaussade.

Afin de faciliter le stationnement dans le bourg de la commune pour les riverains, les travailleurs du bourg, l'accès aux commerces et aux zones touristiques, M le maire invite le conseil municipal à réfléchir sur la mise en place d'une zone bleue et arrêts minute Rue Chaussade, place Saint Robert et place du Marché. Dans les prochains mois, les modalités de cette mise en place seront définies, mais d'ores et déjà une limitation à 30 km/heure dans la rue Chaussade sera

mise en place rapidement.

Publié le Lundi 03 Juin 2019